

Contrat d'apprentissage

ENTREPRISES ÉLIGIBLES

- Toute entreprise du secteur privé, y compris les associations
- Le secteur public non industriel et commercial

PUBLIC

Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus, préparant un diplôme de niveau CAP au Master

AIDES

- Aides prolongées jusqu'au 31 décembre 2024 : de 6 000 € pour la première année du contrat
- Exonération (partielle ou totale) de cotisations sociales
- Déductions fiscales de la taxe d'apprentissage (sous certaines conditions)
- Aide supplémentaire à l'embauche d'un jeune en situation de handicap

TYPES DE CONTRAT

CDD ou CDI associés à un dispositif de formation ayant comme objectif la professionnalisation du salarié sur un métier de l'entreprise. Ils visent l'acquisition d'une qualification